

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE 2
MAIRIE DE VERZEILLE
11250 VERZEILLE

Arrêté n° 56/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Portant Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

de Mme HENRIQUES Céline née LAFFONT
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe35 H

Monsieur le Maire de VERZEILLE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2007 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu la délibération n°564/2026 en date du 05/03/2026, fixant les ratios « promus-promouvables »,

Vu la délibération n°597/2026 en date du 22/09/2026, portant création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n°17/2026 fixant les Lignes Directrices de Gestion en date du 11/05/2026,

Vu le tableau d'avancement de grade établi par arrêté pour l'année 2026,

Considérant que Mme HENRIQUES Céline remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 23/09/2026 la situation de Mme HENRIQUES Céline née LAFFONT, née le 14/04/1979, est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 24/05/2025 Adjoint administratif territorial 9ème échelon Indice Brut : 401 Indice Majoré : 376 Avec un reliquat de 0 jour	A compter du 23/09/2026 7ème échelon du grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Indice Brut : 416 Indice Majoré : 377 Soit un reliquat de 10 mois 19 jours

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Verzeille, le 07/10/2026

Monsieur le Maire, Alain COSTESEQUE



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent